

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS
Séance du 12 mars 2021

VI. Délibération sur le contingent d'heures accordées au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2021-2022

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le contingent d'heures accordées au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2021-2022, représentant un plafond de décharge fixé à 512 HETD :

- soit deux décharges à 192 HETD et une à 128 HETD,
- soit quatre décharges à 128 HETD.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	27
Membres représentés :	7
Total :	34

Décompte des votes :


Absentions :	--
Votants :	34
Blancs ou nuls :	--

Suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	--

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19 mars 2021

Le président,



Eric BLOND